



Société Francophone de Simulation en Santé

Comité Pédagogie de la SoFraSimS

Appel à candidature

1- Nomination :

Les membres du Comité sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

La nomination sera validée par le Conseil d'administration de la SoFraSimS sur proposition du Président ou à défaut du Secrétaire du Comité.

Chaque mandat débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2- Pièces à fournir :

Le dossier de demande doit être envoyé à : benedictebrunet@sofrasims.org et doit comporter :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae simplifié
- Une déclaration de conflit d'intérêt.

Seuls les dossiers de candidatures complets et de membres à jour de leur cotisation à la SoFraSimS seront examinés.

3- Organisation et Déontologie :

Les membres des Comités de la SoFraSimS sont chargés :

- de veiller chaque année à mettre à jour leurs cotisations de membre de la SoFraSimS pendant toute la durée de leur mandat,
- de lire des documents préparatoires,
- de participer aux séances du Comité en contribuant aux discussions et avis,
- de participer éventuellement à des réunions intermédiaires en sous-groupe ou avec les autres Comités,
- d'appliquer les règles de la politique voyage.

4- Indépendances et déclaration d'intérêts :

Les membres des Comités peuvent avoir par eux-mêmes ou par personne interposée, dans les établissements ou entreprises en relation avec la SoFraSimS, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance.

Pour satisfaire à cet impératif d'indépendance de l'expertise et dans le but de prévention des conflits d'intérêts, les candidats doivent adresser une déclaration mentionnant les liens directs ou indirects qu'ils peuvent avoir au regard de la mission du Comité pour lesquels ils postulent. Ils s'engagent également à signaler toute modification concernant ces liens.

Ces éventuels liens seront étudiés pour l'ordre du jour de chaque réunion. Avant la tenue de chaque réunion, le secrétaire (ou à défaut le Président) du Comité identifiera les risques de conflit d'intérêt des participants au regard des dossiers à examiner et décidera, le cas échéant s'il convient de limiter ou d'exclure leur participation.

5- Indemnités :

Les fonctions de membre d'un Comité sont exercées à titre gratuit. Le déplacement de ses membres et de ses invités lors des réunions ne sera pas pris en charge par la SoFraSimS sauf demande exceptionnelle validée par le trésorier.

L'emploi de sessions de travail numériques, en visio-conférence sera privilégié.

6- Modalités de candidature :

Dates limites de dépôt des dossiers de candidature et calendrier :

- Date d'ouverture de l'appel à candidatures : **01 décembre 2023**
- Date de clôture de l'appel à candidatures : **31 décembre 2023**
- Diffusion des résultats : fin janvier 2024.